

Éducation et surveillance au sein d'établissements d'enseignement

Domaine : Enseignement et éducation

Appellations

- Superviseur d'éducation en établissement privé de l'éducation et de l'enseignement
- Conseiller d'éducation dans un établissement privé d'éducation et d'enseignement (surveillant général)
- Cadre éducatif de l'enseignement privé

Accès au métier

Cet emploi/métier est accessible à partir d'un niveau de 3^{ème} année secondaire par voie de concours sur épreuve, pour les adjoint d'éducation. Un diplôme d'études universitaires appliquées ou un titre reconnu équivalent et la réussite au concours sont requis pour exercer la fonction de superviseur de l'éducation.

Conditions d'exercice

L'activité de cet emploi/métier s'exerce au sein d'école et d'établissement d'enseignement moyen et secondaire en relation avec différents intervenants (directeur, enseignants, personnels administratifs, parents, éducateurs,...). Elle peut s'exercer les weekends ou de nuit. L'activité peut s'effectuer en internat, demi-pension.

Activités de base

- Procéder au contrôle des élèves (entrées/sorties, présence, absences, ...) et transmettre les informations aux interlocuteurs concernés (parents, enseignants, ...)
- Suivre le déroulement de la vie scolaire (tenue conseil de classe, conseil de discipline, ...) et transmettre les informations aux différents intervenants (parents, personnel enseignant, ...)
- Surveiller les élèves lors de leurs activités (permanences, réfectoire, dortoirs, ...) et rappeler si nécessaire l'application du règlement intérieur de l'établissement

Compétences de base

• Règles d'hygiène et de sécurité • Techniques de médiation • Techniques de prévention et de gestion de conflits

Activités spécifiques

• Activités périscolaires (sorties, voyages, ...) • Aide et assistance auprès d'élèves handicapés • Animation de la bibliothèque • Apprentissage et utilisation des technologies de l'information • Coordonner l'activité d'une équipe -Techniques d'animation d'une équipe • Examens • Interclasses, récréations • Internat • Organiser et mettre en œuvre la vie collective en dehors des horaires de cours en internat (foyer socio-éducatif, clubs, ...) • Participer à l'organisation de la vie scolaire et au suivi administratif (inscription des élèves, compte rendu conseil de classe, ...) • Permanences, études • Repas • Soutien scolaire (réalisation/correction d'exercices, devoirs, ...)